



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 126
Conseil économique, social et environnemental



PROGRAMME 126
Conseil économique, social et environnemental

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thierry BEAUDET

Président du Conseil économique, social et environnemental

Responsable du programme n° 126 : Conseil économique, social et environnemental

Troisième assemblée du pays réunissant l'ensemble des corps intermédiaires, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est le trait d'union entre l'État et la société civile. Il a pour mission d'éclairer par ses recommandations le débat et la décision publics. Sa réforme, portée par la loi organique du 15 janvier 2021 qui a modifié l'ordonnance de 1958, en fait également désormais le lieu privilégié de l'expression de la participation citoyenne, que ce soit sur saisine du Premier ministre, du président de l'Assemblée nationale ou de celui du Sénat, ou sur auto-saisine.

Dans son rôle de recueil de la parole citoyenne, le Conseil économique social et environnemental a organisé en 2023, sur saisine de la Première Ministre, la convention citoyenne sur la fin de vie qui a réuni 184 citoyens tirés au sort pendant 9 sessions de 3 jours chacune, de décembre 2022 à mars 2023. Cette convention a débouché sur l'adoption de 146 préconisations, 65 sur l'amélioration du cadre actuel et 81 sur l'ouverture de l'aide active à mourir. La convention citoyenne a fait l'objet d'une importante couverture médiatique, avec 10 400 retombées presse et 1 740 articles de presse écrite. Le rapport a été remis au Président de la République le 3 avril 2023. Depuis la fin de la convention, le CESE assure le portage de l'avis en lien avec les citoyens.

Le CESE a par ailleurs accompagné de nombreux avis et rapports en 2023 par des dispositifs de participation citoyenne (plateforme, journée délibérative, groupe de citoyens...). Ainsi, la saisine sur les mobilités durables et inclusives en zones peu denses a fait l'objet d'une plateforme participative en ligne, dont les contributions ont été approfondies par un dispositif d'aller vers dans les Outre-mer et par une journée délibérative organisée au CESE. De même, la saisine relative au développement du parasport a également mobilisé les publics concernés par le biais d'une plateforme et d'une journée délibérative au CESE. Depuis septembre 2023, la saisine sur le financement de la perte d'autonomie associe 15 citoyens aux membres de la commission de travail, sur toute la durée d'élaboration de l'avis.

Le CESE a mis en place en 2023 une plateforme de recueil des pétitions, dont les modalités ont été revues par la loi organique du 15 janvier 2021. Un comité d'instruction, composé de 4 membres du Bureau, se réunit tous les 3 mois pour suivre les actualités de la plateforme. Dès lors qu'une pétition dépasse le seuil de 150 000 signatures, le Bureau statue sur sa recevabilité en vue d'enclencher une saisine et de rendre un avis.

Le CESE a également organisé de nombreux événements, notamment les assises du travail en présence du ministre du travail, événement qui s'inscrit pleinement dans le cadre du CNR. En mai 2023, il a ainsi accueilli l'ensemble des responsables syndicaux et des universitaires pour réfléchir sur la place du travail dans la société (« Le travail en questions »). Enfin, des avis comme celui sur le sens de la peine, les 10 préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer ou encore sur les migrations ont connu des retours médiatiques importants.

Le CESE a noué des partenariats avec des institutions et déployé une activité en lien avec les CESER et à l'international comme le partenariat conclu avec l'ANSES pour collaborer davantage sur les sujets communs d'expertises et se concerter sur la programmation de leurs travaux respectifs. A l'international, le CESE mène une politique volontariste d'ouverture au travers notamment de la présidence de l'UCESIF, dont le CESE assure le secrétariat général, du jumelage en cours du CESE avec le CNESE algérien centré sur les politiques

environnementales ou encore de l'organisation de l'Erasmus des sociétés civiles organisées, coopération renforcée avec les conseils économiques de six autres pays européens.

S'agissant de ses liens avec les CESER, le CESE s'est déplacé au CESER Haut de France et au CESER du Grand Est pour échanger notamment sur la participation citoyenne et explorer de futures collaborations. De même un déplacement a eu lieu en Polynésie, à l'invitation du CESEC, témoignant la volonté d'ancrer les dispositifs et la reconnaissance des intérêts des Outre-mer dans les différentes politiques publiques. Enfin et plus globalement, les CESER sont associés à de nombreux travaux comme ceux relatifs au logement des travailleurs saisonniers et l'avis relatif à la réussite de l'école.

A noter enfin en 2023, la suppression du régime spécial de retraite des anciens membres du CESE prévue par l'article 1 de la loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023. Les membres qui rejoignent le CESE depuis le 1^{er} septembre 2023 sont affiliés à l'assurance vieillesse du régime général de la sécurité sociale.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Conseiller les pouvoirs publics

INDICATEUR 1.1 : Participation à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques

OBJECTIF 2 : Participer à la transition sociale, écologique et éducative

INDICATEUR 2.1 : Gestion environnementale du CESE

OBJECTIF 3 : Dialoguer et coopérer avec les instances consultatives créées auprès des collectivités

INDICATEUR 3.1 : Interagir avec les territoires

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Conseiller les pouvoirs publics

INDICATEUR

1.1 – Participation à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des travaux résultant d'une saisine parlementaire	%	13	16	8	17	cible atteinte	8
Part des travaux résultant d'une saisine d'initiative citoyenne	%	87	25	40	83	cible atteinte	40
Pourcentage de travaux associant la participation de citoyennes et citoyens	%	18	19	22	17	absence amélioration	22
Visibilité du CESE à travers la presse, les réseaux sociaux, la participation aux plateformes, les conventions citoyennes	Nb	2 430	7 998	8 500	16 829	cible atteinte	8 500

Commentaires techniques

Les sous-indicateurs 1.1.1 et 1.1.2 présentent la répartition par modes de saisine des travaux adoptés. Ils sont suivis par la direction des services consultatifs et prennent en compte les travaux présentés ou adoptés au CESE selon les différents modes de saisine : Gouvernement, Parlement, pétitions et saisines d'initiative

Le sous-indicateur 1.1.3 : Pourcentage de travaux associant la participation de citoyennes et citoyens est suivi par la direction de la participation citoyenne en lien avec la direction des services consultatifs. Il analyse le nombre de travaux qui ont été produits avec la participation de citoyennes et de citoyens par rapport au nombre total des travaux. Il convient de remarquer qu'un même travail peut comporter plusieurs natures d'association des citoyennes et des citoyens. En effet, cela peut prendre la forme d'avis avec pétition, d'une plateforme ou encore de groupes de citoyens.

Le sous-indicateur 1.1.4 : Visibilité du CESE à travers la presse, les réseaux sociaux, la participation aux plateformes, les conventions citoyennes, suivi par la direction de la communication, a vocation à comptabiliser les articles qui parlent des travaux du CESE, ainsi que le nombre de connexions aux plateformes participatives. L'exhaustivité des articles à comptabiliser reste à perfectionner par une veille rigoureuse et régulière.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les saisines d'origine parlementaire ou gouvernementale ont représenté 17 % des travaux adoptés en 2023. Le CESE a ainsi notamment été saisi sur le renouvellement des générations en agriculture, sur la fin de vie, sur la tarification progressive en matière d'eau potable ou sur les nouvelles techniques génomiques.

Par ailleurs, la montée en charge de la participation citoyenne s'est confirmée avec, au-delà de l'organisation de la convention citoyenne sur la fin de vie, l'association de citoyens à plusieurs travaux menés par les membres et notamment la question des mobilités durables et inclusives en zone peu dense, le développement du parasport en France, les défis à relever face au changement climatique ou les politiques pour amener la société vers la sobriété. Des plateformes participatives ont été mises en place pour recueillir

les contributions des citoyens et des journées délibératives ont été organisées pour débattre des constats et préconisations.

Le CESE porte une démarche volontariste de renforcement de sa communication qui s'est traduite, ces derniers mois, par une accélération du déploiement d'actions et de nouveaux supports visant à promouvoir ses travaux et expliquer ses missions, auprès du grand public, des organisations de la société civile, des médias et des pouvoirs publics. La hausse du nombre de retombées presse a été marquante en 2023 du fait de séquences fortes de communication telles que la convention citoyenne sur la fin de vie et l'adoption d'un certain nombre d'avis en résonance avec l'actualité et les grands débats de société (notamment sur la légalisation encadrée du Cannabis).

Le CESE a, par ailleurs, significativement renforcé sa stratégie digitale. Cela s'est traduit par une alimentation plus régulière de ses comptes (X, LinkedIn, Facebook et Instagram) avec un ton et un travail d'éditorialisation des contenus pour les adapter à chaque plateforme. La démarche a porté ses fruits puisque l'audience totale du CESE sur ses réseaux sociaux a progressé de 25 % entre 2022 et 2023. A noter que Youtube, au-delà du nombre conséquent d'abonnés à la chaîne, cumule 4 056 964 vues totales.

OBJECTIF

2 - Participer à la transition sociale, écologique et éducative

INDICATEUR

2.1 - Gestion environnementale du CESE

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Impact carbone des déplacements	Tonne de CO2	618	725	255	291	amélioration	255
Bilan carbone du bâtiment	mètre cube	1 190 000	1 880 000	1 400 000	2 596 000	absence amélioration	1 400 000

Commentaires techniques

Le sous-indicateur 2.1.1, suivi par la direction administrative et financière, prend en compte les déplacements des membres et des citoyens, ainsi, bien que cela soit plus anecdotique, des agents du CESE. Il est impacté par l'étendue géographique de la représentation des membres et des citoyens, notamment s'agissant de l'Outre-mer, et, de manière plus marginale, par la politique européenne et internationale du CESE.

Le sous-indicateur 2.1.2, suivi par le secrétariat général, repose sur les relevés de consommation des fluides. Il convient de remarquer qu'il est impacté négativement par les spécificités du bâtiment classé au titre des monuments historiques. En effet, les travaux d'amélioration énergétique sont particulièrement compliqués à mettre en place voire impossibles dans certains cas. A noter, le bilan carbone du bâtiment fait référence au KWH (gaz + électricité).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'impact carbone des déplacements est lié tant à la nature des déplacements (avion ou train notamment) qu'à la quantité de déplacements. Sur 2023, cet impact a augmenté, malgré les efforts de maîtrise avec notamment une politique de transport résolument orientée sur le train, en raison d'une part de l'organisation de la convention citoyenne sur la fin de vie et des autres dispositifs de participation citoyenne et d'autre part de la politique de CESE d'encourager un retour au présentiel pour les membres.

De plus, le Conseil poursuit le déploiement de relations et de travaux à l'international. Ainsi du jumelage en cours du CESE avec le CNESE algérien centré sur les politiques environnementales ou encore de l'organisation

de l'Erasmus des sociétés civiles organisées, coopération renforcée avec les conseils économiques de six autres pays européens. L'ensemble de cette politique suppose des déplacements sur le terrain pour rencontrer les partenaires et homologues.

Le CESE est engagé dans une démarche RSO (responsabilité sociétale des organisations). Dans ce cadre, il a fait le choix, après la réalisation d'études ad hoc, d'éteindre le chauffage durant les week-ends et de privilégier le mode économie. Par ailleurs, le palais a récemment été doté d'une nouvelle chaudière moins énergivore. Pour autant, sur 2023, le bilan Carbone du bâtiment a augmenté notamment du fait de l'augmentation du nombre d'évènements organisés au CESE, qui a conduit à devoir chauffer les week-ends (convention citoyenne sur la fin de vie notamment) mais également du fait de la difficulté d'obtenir une température homogène dans l'ensemble du bâtiment en raison de ses particularités architecturales historiques.

OBJECTIF

3 - Dialoguer et coopérer avec les instances consultatives créées auprès des collectivités

INDICATEUR

3.1 - Interagir avec les territoires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Pourcentage de formations de travail associant des représentantes et représentants des instances consultatives créées auprès des collectivités territoriales	%	Non déterminé	8	15	55	cible atteinte	15

Commentaires techniques

Le sous-indicateur 3.1.1, suivi par la direction des services consultatifs, illustre les travaux communs qui peuvent être réalisés avec la participation des représentantes et représentants de l'ensemble des instances consultatives territoriales (conseils de développement, conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux...) conformément à l'article 12 de l'ordonnance organique du 29 décembre 1958 modifiée.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le CESE s'est déplacé au CESER Haut de France et au CESER du Grand Est pour échanger notamment sur la participation citoyenne et explorer de futures collaborations. De même un déplacement a eu lieu en Polynésie, à l'invitation du CESEC, témoignant la volonté d'ancrer les dispositifs et la reconnaissance des intérêts des Outre-mer dans les différentes politiques publiques. Enfin et plus globalement, les CESER sont associés à de nombreux travaux comme ceux relatifs au logement des travailleurs saisonniers et l'avis relatif à la réussite de l'école.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2023		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement		
	Consommation 2023			
04 – Travaux consultatifs	25 675 201 18 390 580	6 552 740 4 375 985	32 227 941 22 766 565	32 227 941
05 – Fonctions supports à l'institution	10 284 464 17 548 029	2 624 767 5 679 550	12 909 231 23 227 579	14 609 231
Total des AE prévues en LFI	35 959 665	9 177 507	45 137 172	46 837 172
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+401 232	+3 611 092	+4 012 324	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-550 650	-550 650	
Total des AE ouvertes	36 360 897	12 237 949	48 598 846	
Total des AE consommées	35 938 609	10 055 535	45 994 144	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2023		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement		
	Consommation 2023			
04 – Travaux consultatifs	25 675 201 18 390 580	6 552 740 4 375 985	32 227 941 22 766 565	32 227 941
05 – Fonctions supports à l'institution	10 284 464 17 548 029	2 624 767 5 679 550	12 909 231 23 227 579	14 609 231
Total des CP prévus en LFI	35 959 665	9 177 507	45 137 172	46 837 172
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+401 232	+3 611 092	+4 012 324	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-550 650	-550 650	
Total des CP ouverts	36 360 897	12 237 949	48 598 846	
Total des CP consommés	35 938 609	10 055 535	45 994 144	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
04 – Travaux consultatifs	18 175 517	2 809 768	0	20 985 285
05 – Fonctions supports à l'institution	17 342 819	5 842 435	0	23 185 254
Total des AE prévues en LFI	0	0	0	0
Total des AE consommées	35 518 336	8 652 203		44 170 539

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
04 – Travaux consultatifs	18 175 517	2 356 973	0	20 532 490
05 – Fonctions supports à l'institution	17 342 819	4 900 924	0	22 243 743
Total des CP prévus en LFI	0	0	0	0
Total des CP consommés	35 518 336	7 257 897		42 776 233

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	35 518 336	35 959 665	35 938 609	35 518 336	35 959 665	35 938 609
Rémunérations d'activité	24 753 796	28 767 731	35 938 609	24 753 796	28 767 731	35 938 609
Cotisations et contributions sociales	10 277 632	6 832 335	0	10 277 632	6 832 335	0
Prestations sociales et allocations diverses	486 908	359 599	0	486 908	359 599	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	8 652 203	9 177 507	10 055 535	7 257 897	9 177 507	10 055 535
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 652 203	9 177 507	10 055 535	7 257 897	9 177 507	10 055 535
Total hors FdC et AdP		45 137 172			45 137 172	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+401 232			+401 232	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+3 060 442			+3 060 442	
Total*	44 170 539	48 598 846	45 994 144	42 776 233	48 598 846	45 994 144

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel	160 138	170 000	401 232	160 138	170 000	401 232
Autres natures de dépenses	1 441 246	1 530 000	3 611 092	1 441 246	1 530 000	3 611 092
Total	1 601 385	1 700 000	4 012 324	1 601 385	1 700 000	4 012 324

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/2023	158 742	1 428 678	158 742	1 428 678				
12/2023	242 490	2 182 414	242 490	2 182 414				
Total	401 232	3 611 092	401 232	3 611 092				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						550 650		550 650
Total						550 650		550 650

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	401 232	3 611 092	401 232	3 611 092			550 650	550 650

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
04 – Travaux consultatifs	25 675 201 18 390 580	6 552 740 4 375 985	32 227 941 22 766 565	25 675 201 18 390 580	6 552 740 4 375 985	32 227 941 22 766 565
05 – Fonctions supports à l'institution	10 284 464 17 548 029	2 624 767 5 679 550	14 609 231 23 227 579	10 284 464 17 548 029	2 624 767 5 679 550	14 609 231 23 227 579
Total des crédits prévus en LFI *	35 959 665	9 177 507	45 137 172	35 959 665	9 177 507	45 137 172
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+401 232	+3 060 442	+3 461 674	+401 232	+3 060 442	+3 461 674
Total des crédits ouverts	36 360 897	12 237 949	48 598 846	36 360 897	12 237 949	48 598 846
Total des crédits consommés	35 938 609	10 055 535	45 994 144	35 938 609	10 055 535	45 994 144
Crédits ouverts - crédits consommés	+422 288	+2 182 414	+2 604 702	+422 288	+2 182 414	+2 604 702

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	35 959 665	9 177 507	45 137 172	35 959 665	9 177 507	45 137 172
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	35 959 665	9 177 507	45 137 172	35 959 665	9 177 507	45 137 172

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les attributions de produits sont issues des recettes de valorisation des espaces du palais. Elles financent l'entretien lourd et les travaux immobiliers du bâtiment. En effet, aucun crédit n'est alloué en T5 au CESE dans les lois de finances. Le CESE a travaillé en 2023 sur la formalisation de son programme pluriannuel d'investissement auquel seront consacrées ces ressources. D'importants travaux sont en effet nécessaires pour rénover, moderniser et assurer la préservation du Palais d'Iéna. L'ADP publiée le 26 décembre n'a pas fait l'objet d'une descente de crédits en 2023.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	179 798	458 875	638 673	179 798	458 875	638 673
Surgels	0	91 775	91 775	0	91 775	91 775
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	179 798	550 650	730 448	179 798	550 650	730 448

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1134 – Catégorie A +	0,00	16,92	19,00	0,00	18,70	-0,30
1135 – Catégorie A	0,00	28,39	21,00	0,00	33,75	+12,75
1136 – Catégorie B	0,00	14,46	22,00	0,00	12,69	-9,31
1137 – Catégorie C	0,00	54,61	66,00	0,00	50,55	-15,45
1138 – Contractuels	0,00	28,88	25,00	0,00	32,70	+7,70
Total	0,00	143,26	153,00	0,00	148,39	-4,61

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1134 – Catégorie A +	0,00	0,00	-0,05	+1,83	+0,08	+1,75
1135 – Catégorie A	0,00	0,00	+4,02	+1,34	+0,67	+0,67
1136 – Catégorie B	0,00	0,00	-1,44	-0,33	0,00	-0,33
1137 – Catégorie C	0,00	0,00	-1,06	-3,00	-1,67	-1,33
1138 – Contractuels	0,00	0,00	-1,66	+5,48	+0,23	+5,25
Total	0,00	0,00	-0,19	+5,32	-0,69	+6,01

La sous consommation du plafond d'emplois (-4.61) correspond à la stratégie d'emploi du CESE. En effet, les recrutements avaient été gelés en début de mandature, dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle organisation en cohérence avec les orientations de la gouvernance. Cette organisation s'est progressivement mise en place sur 2022 et 2023. La sous-consommation est passée de -8,74 en 2022 à -4,61 en 2023, le CESE visant la saturation de son plafond d'emploi en 2024. La direction de la participation citoyenne notamment a été mise en place progressivement et ses équipes ont été constituées sur la fin 2023. Les conséquences de la réforme constitutionnelle de 2021 se seront étalées sur plusieurs années, correspondant à la montée en puissance de la parole citoyenne dans les travaux du CESE.

S'agissant des corrections techniques, elles correspondent à des entrées et sorties non anticipées, des mouvements hors schéma d'emploi impactant la consommation du plafond d'emplois (passage en contrat longue durée, changement de quotité de travail) ou le recrutement, pour de courtes durées, d'agents sur emplois non permanents.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1134 – Catégorie A +	1,00	1,00	10,00	2,00	0,00	1,00	+1,00	+1,00
1135 – Catégorie A	4,00	1,00	8,00	4,00	0,00	6,00	0,00	0,00
1136 – Catégorie B	1,00	1,00	9,00	0,00	0,00	0,00	-1,00	0,00
1137 – Catégorie C	4,00	2,00	7,00	2,00	0,00	9,00	-2,00	0,00
1138 – Contractuels	12,00	0,00	6,00	21,00	0,00	6,00	+9,00	0,00
Total	22,00	5,00		29,00	0,00		+7,00	+1,00

La réalisation 2023 du schéma d'emploi correspond aux besoins définis post réforme de 2021 avec notamment la création de nouvelles directions et le recrutement de profils particuliers (exemple de la participation citoyenne ou encore des services informatiques). Ainsi, la saturation du schéma d'emploi correspond désormais aux besoins pour le fonctionnement de l'institution.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2023	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023</i>
Administration centrale	153,00	148,39	0,00	0,00	-0,19	+5,32	-0,69	+6,01
Total	153,00	148,39	0,00	0,00	-0,19	+5,32	-0,69	+6,01

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	+1,00	146,78
Total	+1,00	146,78

La consommation 2023 du plafond d'emplois s'élève à 148,39 ETPT, soit une augmentation de 3,5 ETPT par rapport à 2022. Cette hausse résulte d'une part, de l'impact du schéma d'emplois 2023 (+6,01 ETPT) et de l'extension en année pleine du schéma d'emploi 2022 (-0,69 ETPT).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
04 – Travaux consultatifs	61,00	44,30
05 – Fonctions supports à l'institution	92,00	104,09
Total	153,00	148,39
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
2,00	0,05	0,02

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur est calculé sur la base du ratio entre le nombre de personnes gestionnaires ou « effectifs gérants » et les effectifs « gérés » inclus dans le plafond d'emplois autorisés en LFI :

- Au dénominateur, sont pris en compte les effectifs physiques sous plafond « intégralement gérés » par la direction des ressources humaines du CESE. Ne sont pas intégrés les agents sous plafond d'emplois en position de détachement entrant ou de mise à disposition sortante, qui ne sont considérés que comme partiellement gérés, bien que pris en charge par le CESE pour leur rémunération, avancement, promotion, formation, action sociale, etc.
- Au numérateur, sont comptabilisés les effectifs « gérants » (8 ETP avant retraitement) de l'ensemble des personnels, sous et hors plafond d'emplois, intégralement ou partiellement gérés.

Pour rendre compte dans le calcul des spécificités de la gestion des ressources humaines, un coefficient de 73,01 % correspondant aux seuls effectifs gérés inclus dans le plafond d'emplois a été appliqué aux effectifs « gérants ».

Il convient de souligner que le Conseil économique, social et environnemental assure l'intégralité de la fonction paie, au-delà des opérations de pré-liquidation de la paie. Le CESE a par ailleurs des fonctions élargies en matière de retraite.

Enfin la gestion des conseillers (paiement des indemnités, de la retraite, suivi administratif, n'est pas pris en compte

Le numérateur ainsi retraité pour les effectifs « gérants » à est de 5.84 ETP.

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(ETP ou effectifs physiques)		119
Effectifs gérants	5,84	4,26
administrant et gérant	2,99	2,19
organisant la formation	0,51	0,37

consacrés aux conditions de travail	0,44	0,32
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	1,17	0,85

■ PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	24 753 796	28 767 731	35 938 609
Cotisations et contributions sociales	10 277 632	6 832 335	
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :		2 836 380	
– Civils (y.c. ATI)		2 836 380	
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	10 277 632	3 995 955	
Prestations sociales et allocations diverses	486 908	359 599	
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	35 518 336	35 959 665	35 938 609
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	35 518 336	33 123 285	35 938 609
FdC et AdP prévus en titre 2		170 000	

Au CESE, le T2 ne correspond que pour moitié environ aux charges de personnel administratif du CESE. Il intègre en effet également :

- Les indemnités versées aux membres ainsi que les cotisations patronales dues à la Caisse de retraite au titre des membres actifs (ou, pour les membres ayant rejoint le CESE depuis le 1er septembre 2023, au régime général) ;
- Les indemnités versées aux citoyens associés aux dispositifs participatifs mis en œuvre ;
- Les indemnités du collège de déontologie ;
- La subvention d'équilibre à la Caisse de retraite des anciens membres (5,4 M€).

Les dotations aux groupes sont en revanche comptabilisées depuis 2022 sur le HT2.

L'évolution des dépenses de personnel entre 2022 et 2023 s'explique principalement par l'évolution du schéma d'emploi (148,39 ETPT réalisés contre 143,3 ETPT en 2022), les mesures générales décidées par le gouvernement, notamment l'évolution du point d'indice, les mesures « bas de grille » ou encore la revalorisation des remboursements de frais de transport ainsi que, dans une moindre mesure, par le GVT.

■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	35,47
Exécution 2022 hors CAS Pensions	35,52
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,05
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-0,04
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	0,19
EAP schéma d'emplois 2022	0,05
Schéma d'emplois 2023	0,15
Mesures catégorielles	
Mesures générales	0,21
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	0,20
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,13
GVT positif	0,13
GVT négatif	0,00
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,03
Indemnisation des jours de CET	0,04
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-0,01
Autres variations des dépenses de personnel	-0,09
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	
Autres variations	-0,09
Total	35,94

Il est à noter que, sur 2023, 0,16 M€ d'attributions de produit ont été affectés au titre 2.

Les autres rebasage correspondent à une économie générée par des retenues pour carence ainsi qu'à un passage à demi-traitement pour longue maladie.

Les autres variations correspondent à la baisse de la consommation des allocations pour le retour à l'emploi (ARE).

Le GVT positif correspond à 0.84 % de la masse salariale (changements de corps ou de grade suite à réussite à concours ou avancement à l'ancienneté).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1134 – Catégorie A +	119 584	115 471	156 340	109 930	110 320	141 963
1135 – Catégorie A	69 220	84 798	79 133	61 067	76 594	72 028
1136 – Catégorie B	0	54 552	65 969	0	49 439	60 172
1137 – Catégorie C	50 196	56 243	57 733	45 695	50 585	52 582
1138 – Contractuels	69 172	79 730	65 280	51 290	59 578	48 501

La création de nouvelles directions a eu un impact en termes de création d'emploi et d'enveloppes budgétaires allouées pour l'exercice des missions du CESE. Les directions concernées (direction de la participation citoyenne, direction des relations européennes et internationales ou encore la direction des

systèmes d'information et des usages numériques) ont pour but de doter l'institution d'organes capables d'une mobilisation rapide sur ses missions clefs tout en offrant un environnement professionnel numérique performant.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		165 000		165 000
Famille, vacances		2 921		2 921
Autres		57 944	12 600	70 544
Total		225 865	12 600	238 465

La rubrique « autres » concerne des chèques cadeaux (36.621 €), la contribution au FIPHP (16.848 €), ainsi que des bourses d'étude (4.475 €) pour les enfants des agents du CESE.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 12 237 949	CP ouverts en 2023 * (P1) 12 237 949
AE engagées en 2023 (E2) 10 055 535	CP consommés en 2023 (P2) 10 055 535
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 1 879 397
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 2 182 414	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 8 176 138

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 1 879 397	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) -1 879 397
	AE engagées en 2023 (E2) 10 055 535	-	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 8 176 138	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 1 879 397
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 0
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 2 720 636
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) -2 720 636

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

04 – Travaux consultatifs

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Travaux consultatifs	25 675 201	6 552 740	32 227 941	25 675 201	6 552 740	32 227 941
	18 390 580	4 375 985	22 766 565	18 390 580	4 375 985	22 766 565

Le CESE peut être saisi par le Gouvernement et le Parlement de toute question à caractère économique, social et environnemental ; il donne son avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret, ainsi que sur les propositions de loi qui lui sont soumises.

Le Gouvernement doit, en outre, consulter le CESE sur les projets de loi de programmation à caractère économique, social et environnemental et peut le consulter sur ceux définissant les orientations pluriannuelles des finances publiques. Le CESE peut également être saisi par voie de pétition citoyenne. Il peut, enfin, s'auto-saisir des sujets en lien avec son objet. Par ailleurs, depuis la réforme de 2021, il est devenu la chambre de recueil de la parole citoyenne.

L'action 04 – Travaux consultatifs recouvre les dépenses liées aux travaux menés par le CESE dans le cadre des saisines, avis, résolutions et déclarations ainsi que les travaux relatifs à la participation citoyenne. Les frais liés aux membres (indemnités, frais de déplacements, dotations aux groupes) ainsi qu'aux citoyens relèvent de l'action 04. Les contributions à l'équilibre de la Caisse de retraite des anciens membres du CESE relèvent également de l'action 04.

En 2023, le CESE a été saisi par le gouvernement ou le parlement sur les sujets suivants : le projet de loi d'orientation en faveur du renouvellement des générations en agriculture, la fin de vie (faut-il faire évoluer la loi ?), les enjeux de la tarification progressive de l'eau potable, la consommation durable et l'économie de la sobriété et, enfin, les attentes et enjeux sociétaux liés aux nouvelles techniques génomiques. Il a également fait une contribution sur saisine du Sénat sur l'allocation universelle pour lutter contre la précarité de la jeunesse.

Le CESE a également travaillé sur des saisines d'initiative, notamment sur les migrations et l'Union européenne, le pouvoir d'achat en Outre-Mer, le sens de la peine, l'économie servicielle, le développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales, la gouvernance en matière de biomasse, l'agriculture française, les pollutions par les plastiques, la gestion durable de l'eau, la politique foncière ou la légalisation encadrée du cannabis. Le bureau du CESE a fait une déclaration sur la situation démocratique en lien avec la contestation de la réforme des retraites en mars 2023 et a adopté trois résolutions, sur les politiques de jeunesse, le travail et la crise du secteur culturel.

S'agissant de la participation citoyenne, le CESE a organisé en 2023 la convention citoyenne sur la fin de vie. Cette convention a réuni 184 citoyens tirés au sort pendant 9 sessions de 3 jours chacune, de décembre 2022 à mars 2023. Elle a débouché sur l'adoption de 146 préconisations, 65 sur l'amélioration du cadre actuel et 81 sur l'ouverture de l'aide active à mourir. La convention citoyenne a fait l'objet d'une importante couverture médiatique, avec 10 400 retombées presse et 1 740 articles de presse écrite. Le rapport a été remis au Président de la République le 3 avril 2023. Depuis la fin de la convention, le CESE assure le portage de l'avis en lien avec les citoyens.

Les citoyens ont également été associés aux travaux du CESE notamment dans le cadre des avis sur les solutions pour des mobilités durables en zone peu dense, les défis à relever face aux dérèglements

climatiques, le développement du parasport en France et les politiques pour favoriser l'évolution de la société vers plus de sobriété. Ces associations ont pris la forme de plateforme de recueil de la participation citoyenne, d'ateliers dans les territoires et de journées délibératives au Palais d'Iéna. Par ailleurs, une saisine sur le financement de la perte d'autonomie, débutée en septembre 2023 et dont l'avis est attendu en avril 2024, associe pour la première fois des citoyens tirés au sort aux membres de la formation de travail.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	25 675 201	18 390 580	25 675 201	18 390 580
Rémunérations d'activité	20 540 160	18 390 580	20 540 160	18 390 580
Cotisations et contributions sociales	4 878 287		4 878 287	
Prestations sociales et allocations diverses	256 754		256 754	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 552 740	4 375 985	6 552 740	4 375 985
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 552 740	4 375 985	6 552 740	4 375 985
Total	32 227 941	22 766 565	32 227 941	22 766 565

L'essentiel des dépenses de l'action 04 « Travaux consultatif » concerne la rémunération des membres et les contributions à la Caisse de retraite ainsi que les agents relevant des fonctions directement au service des membres et des citoyens (services consultatifs, participation citoyenne, bureau d'accueil des membres, gestion des plénières, une partie de la communication externe). Les dépenses autre que celles de personnel sont principalement constituées des frais de déplacement et de frais de sténotypie. Pour la convention citoyenne, des prestataires ont également été sollicités, notamment pour organiser le tirage au sort ou l'appui à l'animation. A noter cependant que le CESE mène une stratégie d'internalisation de la conduite des dispositifs de participation citoyenne. Une équipe de 40 animateurs internes, issus de toutes les directions de l'institution, a été formée à l'animation et travaille aux côtés des professionnels de l'animation. La constitution progressive de la direction de la participation citoyenne et la formation des agents aux dispositifs de recueil de la parole citoyenne ont pour objectif de réduire le recours aux prestataires extérieurs.

ACTION

05 – Fonctions supports à l'institution

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Fonctions supports à l'institution	10 454 464	4 154 767	14 609 231	10 454 464	4 154 767	14 609 231
	17 548 029	5 679 550	23 227 579	17 548 029	5 679 550	23 227 579

L'action 05 « Fonctions supports à l'institution » recouvre comme son intitulé l'indique les dépenses indispensables au bon fonctionnement de l'institution. Il s'agit notamment des dépenses liées à la maintenance et à la gestion du bâtiment, aux ressources humaines, à l'informatique, à la communication ou aux moyens généraux ainsi qu'au personnel administratif des fonctions supports du CESE. Ces dépenses

intègrent également les dépenses liées à la valorisation du Palais d'Iéna, qui sont en partie refacturées aux organisateurs d'évènements.

La création de nouvelles directions fin 2022 ou début 2023 a eu un impact en termes de création d'emploi et d'enveloppes budgétaires allouées pour l'exercice de leurs missions. Les directions concernées (direction de la participation citoyenne, direction des relations européennes et internationales ou encore la direction des systèmes d'information et des usages numériques) doivent permettre de répondre aux enjeux posés par la gouvernance du CESE et assurer la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 2021.

L'action 05 intègre également les dépenses d'investissement du CESE en matière immobilière notamment pour permettre le bon entretien et la valorisation du Palais d'Iéna dont le CESE est affectataire. Le CESE a formalisé deux programmes pluriannuels d'investissements en matière informatique et immobilière. Ces dépenses sont financées exclusivement par les recettes propres du CESE issues de la valorisation du Palais d'Iéna (1,8 M€ de crédits de paiement exécutés en 2023).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	10 454 464	17 548 029	10 454 464	17 548 029
Rémunérations d'activité	8 397 571	17 548 029	8 397 571	17 548 029
Cotisations et contributions sociales	1 954 048		1 954 048	
Prestations sociales et allocations diverses	102 845		102 845	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 154 767	5 679 550	4 154 767	5 679 550
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 154 767	5 679 550	4 154 767	5 679 550
Total	14 609 231	23 227 579	14 609 231	23 227 579

Outre la rémunération des agents et contractuels de l'institution relevant des fonctions d'appui, les dépenses relevant de l'action 05 comprennent notamment les dépenses de maintenance et d'entretien du Palais d'Iéna, les dépenses informatiques (infrastructure réseau, matériels et logiciels ainsi que sécurisation et sauvegardes), les fluides, les dépenses de communication internes et externes, les dépenses de documentation et d'archivage ainsi que la gestion de la sécurité du Palais.

L'ensemble de ces dépenses font l'objet d'un suivi mensuel par direction, en vue d'une maîtrise des coûts au plus juste des besoins et en accord avec les orientations stratégiques données par la gouvernance de l'institution.

Les dépenses informatiques sont en forte hausse du fait de la dématérialisation croissante de l'activité, du développement du travail à distance et des enjeux majeurs de sécurisation des systèmes et des plans de reprise d'activité.

Les fluides ont également connu une hausse importante du fait des conséquences de la guerre en Ukraine sur les prix de l'énergie et ce, malgré la politique de maîtrise des consommations mise en place par le CESE.